Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 9-7-99 et de la publication
le 9-7-99
Le Maire.

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 1999
DELIBERATION N° 99/06/563

Objet : **AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET DE LA COMMUNE : EXERCICE 1998**

Le Conseil Municipal,

APRES règlement définitif du budget 1998,

A la majorité des voix (3 contre : Mme Quainquard, M. Picard, Mme Gremillon ; 4 abstentions : MM Desprez, Bourdin + pouvoir, Gauthier)

AFFECTE l'excédent de fonctionnement d'un montant de 22 508 233,17 francs comme suit :

Investissement :
Compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » 21 208 333,93

Fonctionnement :
Compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » 1 299 899,24

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
- 9 JUIL. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
Services financiers mt 06/07/99 TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE